

qu'ils auront tiré d'une Campagne, dont on auroit évité le sang & la dépense, si avant de la commencer chacun avoit bien voulu se rendre justice, & concourir avec cette Princesse au soulagement de tant de peuples qui soupièrent après la Paix: on exhorte les Lecteurs, quelque parti qu'ils tiennent, de lire une pièce de Poësie, faite de main de maître, inserée dans le précédent Journal, page 223. elle merite bien qu'on la lise plus d'une fois: les veritez qu'elle renferme, seront, je m'assûre, du goût de tous les Chrétiens, même de tous les hommes qui ont le bon sens en partage.

V. Voici l'Ordonnance publiée dans toutes les Villes & Ports de France sur la suspension d'armes; on la regarde comme l'avantcoureur de la Paix générale.

ON fait à sçavoir à tous qu'il appartient, qu'il y a suspension d'armes générale, & de tous actes d'hostilité, tant par terre que par mer, entre Très Haut & Très-Excellent Prince LOUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, nôtre Souverain Seigneur: & Très Haute, Très-Puissante & Très-Excellente Princesse ANNE, Reine de la Grande Bretagne, leurs Vassaux, Sujets, Serviteurs, en tous leurs Royaumes, Pais, Terres & Seigneuries de leur obéissance, pendant le tems de quatre mois, à commencer du 22. du present mois d'Août, & finissant le 22. du mois de Decembre prochain, pendant lequel tems de quatre mois, il est défendu aux Sujets de Sa Majesté de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'exercer contre ceux de la Reine de la G. B. aucun acte d'hostilité, par terre,

*Ordonnan-
ce pour la
suspension
d'armes en-
tre la Fran-
ce, l'Espa-
gne & l'An-
gleterre.*